

Retraites : les cadres touchent trois fois plus que les ouvriers au cours de leur vie

15 mars 2023



Dans les conditions actuelles d'espérance de vie et d'âge de départ à la retraite, les hommes cadres supérieurs peuvent espérer toucher en tout environ 930 000 euros de pension de retraite, les ouvriers moins de 300 000 euros, selon nos estimations (voir encadré). Les premiers vont recevoir trois fois plus que les seconds en moyenne. Pour estimer ces montants, l'Observatoire des inégalités tient compte du montant de la pension mensuelle, mais aussi de la durée pendant laquelle chacun la touche, entre son départ à la retraite et son décès.

Les inégalités de montants de pension perçus par les retraités au cours de leur retraite résultent d'abord des écarts de salaires en fin de carrière [1] Après 60 ans, un homme cadre supérieur touche plus de 6 000 euros de salaire mensuel en moyenne, trois fois plus qu'un ouvrier (2 000 euros). Les plus diplômés progressent beaucoup plus que les autres au cours de leur vie professionnelle : leur pension de retraite mensuelle reflète cette évolution.

Le deuxième facteur est l'espérance de vie. En moyenne, à 35 ans [un cadre supérieur peut espérer vivre jusqu'à 84 ans](#), un ouvrier, jusqu'à 77,6 : les premiers ont 6,4 années d'espérance de vie supplémentaire. Notamment parce que les conditions de travail des seconds impliquent des efforts physiques beaucoup plus importants, et un risque plus grand d'être victimes de maladies professionnelles et [d'accidents du travail](#). Le travail n'use pas les corps de la même manière selon les catégories socioprofessionnelles.

Un facteur compense en partie l'effet de l'espérance de vie sur le montant global de la retraite. Les cadres supérieurs font des études plus longues, entrent plus tardivement sur le marché du travail et donc partent en retraite plus tard, en moyenne à 63,1 ans, contre 61,8 ans pour les ouvriers. L'âge de départ à la retraite réduit d'1,3 année l'effet des inégalités d'espérance de vie des premiers par rapport aux seconds, lorsqu'on calcule la durée de la retraite.

Durée de cotisation

Au bout du compte, les cadres peuvent compter sur 20,9 années passées à la retraite, tandis que les ouvriers n'y passent en moyenne que 15,8 années, soit cinq années de moins. De ce fait, les catégories les plus favorisées touchent des montants de retraite totaux beaucoup plus élevés que les classes populaires. S'ajoute à cela que, plus fortunées, elles ont plus souvent pu devenir propriétaires, ce qui relève aussi leurs moyens une fois à la retraite.

Pour réduire ces écarts, il faut agir sur les salaires et les inégalités sociales de santé. En attendant, on peut aussi fonder davantage le montant des pensions sur la durée de cotisation

Pour réduire ces écarts, il faut agir en amont sur les salaires et les inégalités sociales de santé. En attendant, on peut aussi fonder davantage le montant des pensions sur des durées de cotisation [2] plutôt que sur un âge légal de départ. Dans ce cas, plus vous commencez tôt, plus vous partez tôt, sans avoir à attendre cet âge légal. Ceux qui ont fait des études longues devront en revanche partir plus tard. Les dispositifs de carrières longues qui existent demeurent insuffisants : de nombreux salariés doivent cotiser plus longtemps que la durée légale pour atteindre l'âge de départ. Le projet de réforme des retraites actuel prévoit de faire passer de 62 ans à 64 ans l'âge légal. Comme le reconnaît le gouvernement lui-même, 10 milliards d'euros d'économies prévues sur les 17 milliards de l'ensemble portent sur des salariés ayant commencé à travailler avant 21 ans [3] Alors que les plus diplômés, qui – réforme ou non – devront partir à 64 ans ou plus, n'en subiront pas les conséquences.

**Montant total des retraites perçues par catégorie sociale
pour les hommes**

Notre méthode

Faute de disposer d'un calcul effectué par les services de la statistique publique, nous avons réalisé une estimation valable uniquement pour les hommes salariés. Nous utilisons les données sur l'âge de départ de 2018-2020 publiées par l'Institut des politiques publiques [4] L'espérance de vie à 35 ans a été calculée pour les années 2009-2013 par l'Insee. Pour l'heure, aucune donnée plus récente n'est disponible mais la tendance à la hausse de l'espérance de vie est similaire selon les catégories sociales.

L'espérance de retraite est un calcul fictif : il est probable que la durée réelle de retraite sera plus importante au final, si le niveau de santé continue à s'améliorer. Le nombre d'années à la retraite va dépendre de l'évolution de l'âge de départ et de la durée de cotisation dans le temps. Par manque de données, nous n'utilisons pas l'espérance de vie en bonne santé, mais estimer la durée de retraite dont on profite réellement serait pertinent.

Pour calculer le montant des retraites perçues, nous avons multiplié le nombre d'années d'espérance de retraite par un montant annuel de pension. Le montant de pension est calculé en appliquant aux salaires des hommes de plus de 60 ans, un taux de remplacement de 75 % pour les employés et ouvriers, 70 % pour les professions intermédiaires, 60 % pour les cadres. Ces taux sont les niveaux observés dans différentes études. Notre calcul aboutit à une estimation. Il ne s'agit pas des retraites réellement perçues, dont le montant par catégorie n'est pas publié à notre connaissance pour une période récente.

Louis Maurin
Photo / © Tuned In

[1] Les 25 dernières années dans le privé, les six derniers mois dans le public.

[2] Ce qui n'empêche par ailleurs de tenir compte de la pénibilité pour les métiers les plus difficiles.

[3] « Réforme des retraites : cinq questions sur le dispositif « carrières longues », qu'Elisabeth Borne veut élargir », www.francetvinfo.fr, Mathilde Goupil, 7 février 2023. 1

[4] « Les âges de départ à la retraite depuis 2010 : quels enseignements pour la réforme à venir ? », Patrick Aubert, *Notes IPP* n° 8, Institut des politiques publiques, décembre 2022.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Analyse](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.discrimination.fr/retraite-montant-global-des-pensions-par-categorie-social>